



# Mon projet ne cause pas de préjudice important à l'environnement

Hugo Jamin

Cellule des stratégies transversales  
(Secrétariat général – SPW)



# LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (DNSH)

- Principes réglementaires : 2021/1060
- Origine
- Définition
- Conformité DNSH dans le FEDER
- Route et autoroute DNSH
- Cycle de vie projet
- Q&A



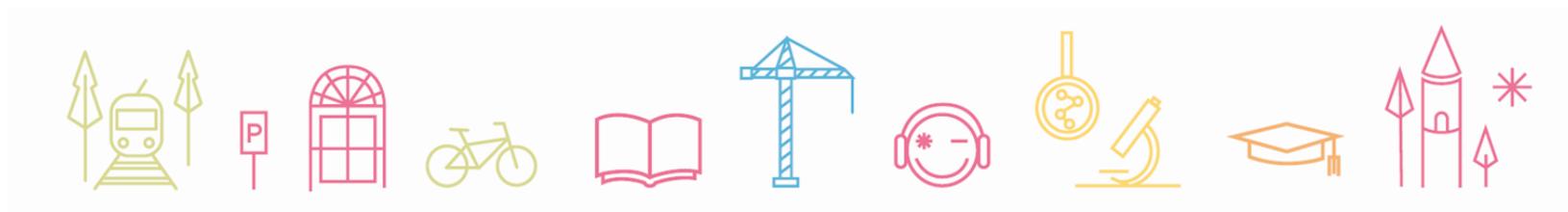
# PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES

- **Article 9 Principes horizontaux règlement 2021/1060**
- Les objectifs des Fonds sont poursuivis conformément à l'objectif consistant à promouvoir le développement durable énoncé à l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, compte tenu des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'accord de Paris et **du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important».**
- Dans ce contexte, les Fonds devraient soutenir des activités qui **respectent les normes et priorités de l'Union en matière de climat et d'environnement** et qui ne compromettent pas sérieusement la réalisation des objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du **règlement (UE) 2020/852** du Parlement européen et du Conseil.
- Le FTJ soutient l'objectif spécifique qui consiste à permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi, **de la transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050**, sur la base de l'accord de Paris.



# ORIGINE

---



# DÉFINITION

Principe qui permet d'assurer qu'aucune activité ne cause, *directement ou indirectement, et tenant compte du cycle de vie, de préjudice important aux **six objectifs environnementaux suivants*** :

## 1. Atténuation du changement climatique

Augmentation importante des émissions de gaz à effets de serre.

## 2. Adaptation au changement climatique

Augmentation importante des incidences négatives du climat actuel.

## 3. Utilisation durable de l'eau et des ressources marines

Nuisance importante au bon état des eaux marines.

## 4. Economie circulaire

Augmentation importante des déchets.

## 5. Prévention de la pollution

Emission importante de polluants dans eau, air, sol.

## 6. Biodiversité

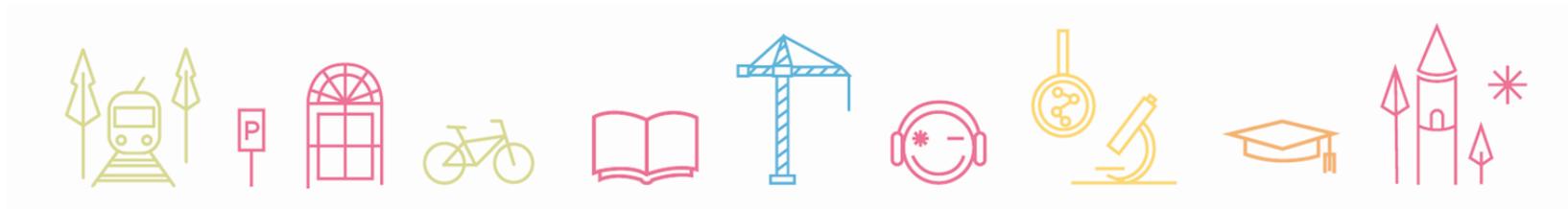
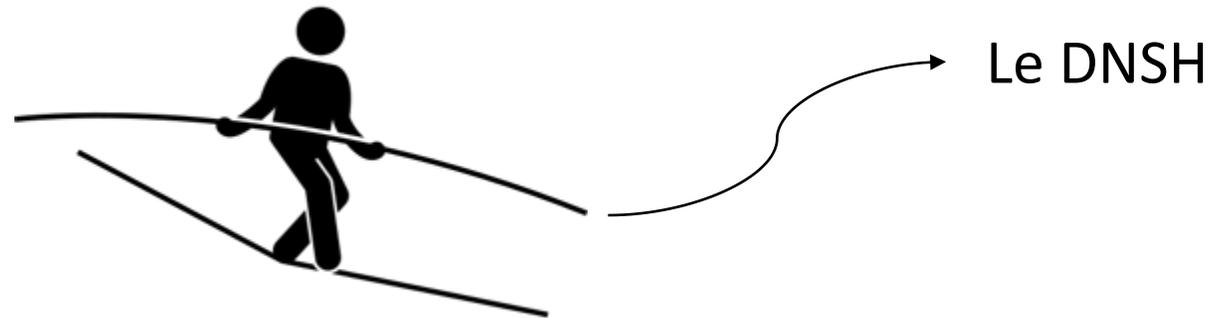
Nuisance importante au bon état et à la résilience des écosystèmes.





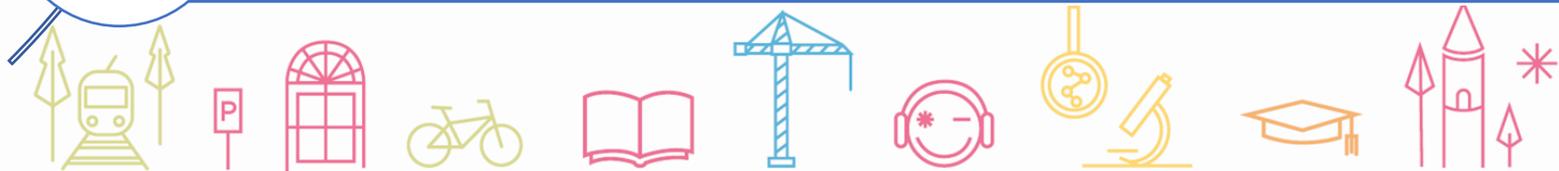
# POURQUOI ?

L'Europe veut tendre vers les **meilleurs niveaux de performances** environnementales et en même temps, **éviter les effets de verrouillage préjudiciables**.



# CONFORMITÉ

- V Législations environnementales (évolution)
- V Fiche-projet incluant DNSH = engagements DNSH
- V Liste des activités exclues
- V Analyse risque continue DNSH



# CYCLE DE VIE PROJET



## Documents

- Clauses d'annonce de l'imposition du respect du DNSH dans le projet (incl. les références aux textes légaux et supports d'(in)formation) : fiche projet et engagements DNSH la liste des activités exclues)
- Formulaire d'évaluation DNSH (vierge) dont la complétion est une condition de recevabilité du candidat de l'appel à projet

## Responsabilité de la charge d'activité

- L'entité qui lance un appel à projet porte la responsabilité d'inclure, dans les documents d'appel, les clauses qui annoncent l'imposition du respect des conditions DNSH, et le formulaire d'évaluation.
- Le candidat de l'appel à projets porte la responsabilité de les compléter

## Compétences

- Administratives pour assurer l'exhaustivité des dossiers d'appel à projet

## Documents

- Candidature de l'appel à projet avec questions d'évaluation DNSH (remplies par le candidat de l'appel à projet) dont la complétion exhaustive et précise est une condition de recevabilité du projet
- Une fois les lauréats sélectionnés, convention de subvention incluant la conditionnalité du respect du principe DNSH.

## Responsabilité de la charge d'activité

- L'entité qui sélectionne (au travers de son jury) un porteur de projet porte la responsabilité de la vérification (qui doit être documentée) de l'existence complète, pertinente, et précise des réponses au questionnaire DNSH

## Compétences

- Administratives pour vérifier l'existence
- Techniques (par rapport au sujet du projet) pour apprécier la justesse de l'analyse d'impact DNSH. L'entité doit dès lors être en capacité de mobiliser les compétences techniques adéquates à la tâche

## Documents

- Inclure des **clauses techniques** imposant le respect du DNSH dans le projet au niveau du **CSC** (engagements spécifiques dans la fiche projet, la liste des activités exclues. L'obtention d'un rapport d'incidence environnemental ou d'une étude environnementale est utile pour le respect du principe DNSH mais non suffisant. Il est possible de prévoir des clauses d'attributions environnementales sans y évoquer toutefois les critères DNSH)
- Inclure des **clauses types DNSH** (1. check terrain avec un point spécifique DNSH dans le PV de chantier, 2. déclaration sur l'honneur du respect des règles DNSH dans l'exécution du chantier, 3. Responsabilité de collecter et de démontrer les preuves DNSH à chaque les preuves à chaque moment du bon respect du DNSH dans l'exécution du CSC, 4. Clause de réexamen en cas d'aléas DNSH).
- Les documents d'offres démontrant l'atteinte des objectifs DNSH concernés par leur projet.
- (Imposer une séance d'information obligatoire sur le DNSH au pouvoir adjudicataire)
- Si pas de CSC, prévoir une convention de subvention qui inclut des clauses spécifiques DNSH (à partir des réponses du formulaire d'évaluation DNSH) et des clauses types DNSH (voir 1;2;3;4)

## Responsabilité de la charge d'activité

- Le bénéficiaire de la subvention (ou pouvoir adjudicateur si soumis à la législation du MP) porte la responsabilité d'inclure les clauses et les documents requis, dans ses CSC.
- Le bénéficiaire de la subvention (ou pouvoir adjudicateur si soumis à la législation du MP) porte la responsabilité d'identifier la liste des preuves DNSH qui devront être apportées par l'entrepreneur (ou le soumissionnaire si soumis à la législation de MP) au moment de l'exécution et de la clôture du projet.
- L'entrepreneur (ou le soumissionnaire si soumis à la législation de MP) porte la responsabilité de répondre à l'appel d'offres en complétant tous les documents utiles.

## Compétences

- Administratives pour vérifier l'existence et l'exhaustivité
- Juridiques et techniques pour préparer les clauses dans le CSC afin d'assurer la conformité au principe DNSH

## Documents

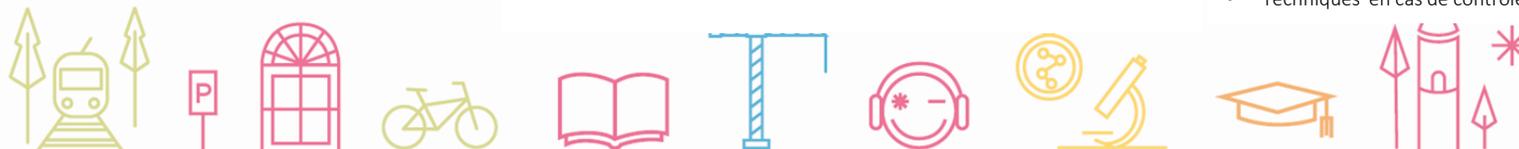
- Documents de preuve de l'application des conditions d'atteinte des objectifs DNSH (réception provisoire, bon de réception détaillé des matériaux utilisés, factures détaillées, fiches techniques, ...)
- Preuves de l'existence de check-terrain si les conditions spécifiques DNSH du CID l'imposent

## Responsabilité de la charge d'activité

- L'entité (par son chef de projet) porte la responsabilité de l'apport de la preuve (documentée) du respect des critères DNSH, du respect des CID/OA et ou de la gestion continue du risque - tout au long de la réalisation du projet
- L'entrepreneur ou le soumissionnaire (si soumis à la législation du MP) **doit pouvoir apporter la preuve à l'entité de la bonne exécution des critères DNSH à tout moment du projet.**
- L'entrepreneur ou le soumissionnaire (si soumis à la législation du MP) a l'obligation de prévenir le bénéficiaire de la subvention (ou pouvoir adjudicateur si soumis à la législation du MP) en cas de survenance d'un nouveau risque DNSH durant l'exécution du projet.

## Compétences

- Administratives pour vérifier l'existence
- Techniques en cas de contrôles terrains DNSH



# RESSOURCES

---



sensibilisation



Helpdesk



Formation



Outils



Contrôle



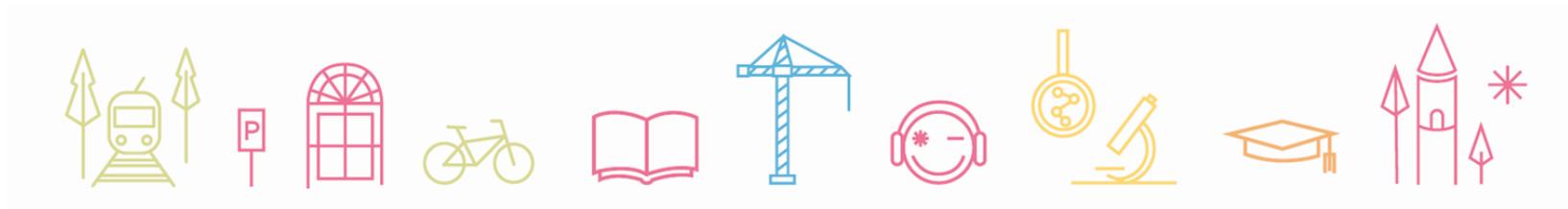
# RESSOURCES

---



Questions relatives à la construction/rénovation de bâtiments:  
[faciliteurs.construction.durable@icedd.be](mailto:faciliteurs.construction.durable@icedd.be)

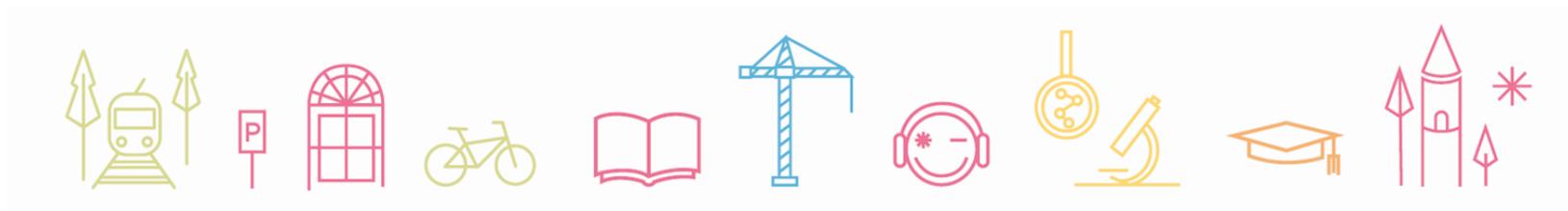
Questions relatives aux marchés de fournitures (achat d'équipements):  
[marchespublics.responsables@spw.wallonie.be](mailto:marchespublics.responsables@spw.wallonie.be)



# LES ROUTES ET AUTOROUTES DNSH (EN COURS)



Si le niveau de performance global est mieux ou excellent



# DNSH

---

Merci pour votre écoute 😊  
**À vos questions !**

